



MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE

N°

Du

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une étude complète relative aux gisements de sédiments sur le territoire de la région Nord-Pas de Calais

Date de notification

Montant T.T.C.

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

En application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.

Pouvoir adjudicateur

CD2E – Rue de Bourgogne, Base du 11/19 - 62750 Loos-en-Gohelle

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Christian TRAISNEL, Directeur Général du CD2E

Réservé pour la mention nantissement

ARTICLE 1 - DESIGNATION DU CONTRACTANT

<input type="checkbox"/> Je soussigné, (en cas de titulaire unique)	
Nom et prénom	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à	
Téléphone	
Télécopie	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de	
Ayant son siège à	
Téléphone	
Télécopie	
N° d'identité d'établissement (SIRET)	
N° d'inscription (SIREN)	
<input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés	

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date de signature de l'offre par le mandataire.

En cas de groupement

<input type="checkbox"/> Nous soussignés, (en cas de groupement)	
Cotraitant 1	
Nom et prénom	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de	
Domicilié à	
Téléphone	
Télécopie	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société	
Au capital de	
Ayant son siège à	
Téléphone	
Télécopie	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription (SIREN)	
<input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 2	
Nom et prénom	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à	
Téléphone	
Télécopie	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de	
Ayant son siège à	
Téléphone	
Télécopie	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription (SIREN)	
<input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou	
<input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

Nous engageons, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies.

La société	
est le mandataire des sociétés groupés solidaires/conjoints ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ **barrer la mention inutile**

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date de signature de l'offre par le mandataire.

ARTICLE 2 OFFRE

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la remise de l'offre, soit octobre 2013, ce mois est appelé « mois mo Etudes ».

La rémunération est déterminé sur la base du temps de travail en jours estimé par le candidat et des coûts journaliers associés, ainsi que sur les coûts en moyens matériels, selon la décomposition figurant en annexe 1 à l'acte d'engagement.

Montant de l'offre € HT
TVA 19.60 % €
TOTAL € TTC

En lettres : euros HT
soit euros TTC

L'enveloppe budgétaire allouée par le maître d'ouvrage est de **30 000 € TTC**.

ARTICLE 3 REPRESENTATION DU TITULAIRE

La personne affectée à l'exécution du présent marché, en application de l'article 1.2 du CCAP est :

	Nom - Prénom
Pour le mandataire
Pour le cotraitant

ARTICLE 5 DELAIS

La durée prévisionnelle d'exécution est d'environ douze mois environ avec le calendrier suivant, à compter de la notification du marché.

ARTICLE 6 REGLEMENT DES COMPTES

6.1 – Paiements

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des bénéficiaires ci-après:

En cas de compte unique

Au nom de
Domiciliation
Agence
Code banque
Code guichet
N° de compte

En cas de comptes séparés (Dans ce cas, joindre une décomposition des prestations et des montants associés par contractant)

Le contractant 1

Au nom de
Domiciliation
Agence
Code banque
Code guichet
N° de compte

Le contractant 2

Au nom de
Domiciliation
Agence
Code banque
Code guichet
N° de compte

Le contractant 3

Au nom de
Domiciliation
Agence
Code banque
Code guichet
N° de compte

Toutefois le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés à l'annexe 2 du présent acte d'engagement.

6.2 - Avance

Le marché ne donne pas lieu au versement de l'avance.

Fait en un seul original,
A Le

Lu et approuvé
Le ou les contractant (s)



ACCEPTATION DE L'OFFRE

Objet du marché :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une étude complète relative aux gisements de sédiments sur le territoire de la région Nord-Pas de Calais

Autorité compétente

CD2E – Rue de Bourgogne, Base du 11/19 - 62750 Loos-en-Gohelle

Montant du marché € TTC

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre, pour valoir Acte d'Engagement.

A, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Date de conclusion du marché

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous (date de l'accusé de réception par le titulaire de la notification du marché).

Notification de l'acceptation de l'offre

L'acceptation de l'offre a été notifiée au titulaire le par voie postale avec accusé de réception contre récépissé.

A remplir par le titulaire

Reçu notification ci-dessus

A, le

Le ou les contractant (s)

ANNEXE 1
ACTE D'ENGAGEMENT

Répartition du montant de l'offre en jours et coûts journaliers associés, ainsi qu'en moyens matériels (Article 2 de l'AE), pour chaque cotraitant. Le candidat pourra adapter le tableau en fonction de son offre et des postes à compléter. **Il est rappelé que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des compléments d'explication au candidat sur son offre et la formation de ses prix (sous-détails, décompositions de prix,...) conformément au règlement de la consultation.**

Cf. tableau page
suivante

Annexe 1 à l'acte d'engagement - Décomposition de la rémunération

prestation	unité	coût unitaire (€HT)	quantité	total (€HT)
1. synthèse des données existantes				
chef de projet	Jour			
Technicien (à détailler si besoin)	Jour			
Rapport définitif (3 exemplaires dont un reproductible, conformément au CCP)	forfait		1	
Réunion de restitution finale	U		2	
<i>sous-total 1</i>				
2. Etablissement d'un cahier des charges				
chef de projet				
technicien				
Rapport définitif (3 exemplaires dont un reproductible, conformément au CCAP et CCTP)	forfait		1	
Réunion de restitution finale	U		2	
<i>sous-total 2</i>				
3. Autres rubriques à compléter par le candidat				
<i>sous-total 3</i>				
TOTAL GENERAL				

le ou les contractant (s)
Signature

**ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA
DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE**

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ **Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :**

CD2E – Rue de Bourgogne, Base du 11/19 - 62750 Loos-en-Gohelle

☎ 03.21.13.06.80 📠 03.21.13.06.81

■ **Personne habilitée à donner les renseignements prévus pour les nantissements ou cessions de créances :**

Monsieur le Directeur général du CD2E

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une étude complète relative aux gisements de sédiments sur le territoire de la région Nord-Pas de Calais

C - Objet de la déclaration du sous-traitant.

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

- Une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- Un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du/...../.....

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

E - Identification du sous-traitant.

- Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

- Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*

- Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 115 du code des marchés publics)* :

(Cocher la case correspondante.)
OUI

NON

F - Nature et prix des prestations sous-traitées.

- **Nature des prestations sous-traitées :**

- Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :
 - Taux de la TVA :
 - Montant maximum HT :

- Montant maximum TTC :
- Modalités de variation des prix :

Identique à celle du marché initial.

G - Conditions de paiement.

- Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

.....

Numéro de compte :

.....

- Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

- Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : sans objet

~~(Cocher la case correspondante.)~~ OUI NON

H - Capacités du sous-traitant.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005 concernant les interdictions de soumissionner ;
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché. Les CV des personnes en charge des prestations mentionneront les références récentes et de même nature que celle du marché.
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration sur l'honneur du prestataire,

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur, en application des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
- k) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant en annexe du présent document :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le/...../2013	A, le/...../2013
Le sous- traitant	Le candidat ou le titulaire

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A, le/...../2013
Le représentant du pouvoir adjudicateur

L - Notification de l'acte spécial au titulaire.

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception : <i>(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)</i>	En cas de remise contre récépissé : Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial : A, le/...../2013
--	--